



Bureau du 22 février 2017

Membres en exercice : 17

Membres présents ou suppléés : 11

Membre ayant donné mandat : 1

Nombre de voix : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION n°20170061
PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE OPTIMALE D'ADHESION
DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 09 février 2017, s'est réuni le 22 février 2017 à 14H00, au siège de l'établissement à Florac-Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri COUDERC, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. René-Paul LOMI, Mme Michèle MANOA, M. Georges ZINNSTAG.

Ayant donné mandat :

Mme Sophie PANTEL a donné pouvoir à Mme Michèle MANOA.

Vu les articles R.331-12 et R.331-15 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération du 2 décembre 2016 du conseil municipal de la commune de Vabres relative à la demande d'intégration du territoire de Vabres dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote de onze voix pour et une abstention, le bureau se prononce favorablement sur la demande d'intégration au périmètre du territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du Parc national des Cévennes (aire optimale d'adhésion) de la commune de Vabres, qui sera soumise au vote du prochain conseil d'administration.

La secrétaire de séance,

Anne LEGILE

Le président du bureau,

Henri COUDERC



**MAIRIE DE
VABRES**

30460 VABRES

Tel : 04.66.85.28.79

Mail : mairie30-vabres@wanadoo.fr

ARRIVE LE

04 NOV. 2016

PNC

Copie PJ

Vabres le 02 novembre 2016

Le Maire de Vabres

A

PARC NATIONAL des CEVENNES
Mme la Directrice Anne LEGIL
6 bis Place du Palais
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Courrier recommandé avec accusé de réception

Dossier suivi par : M. Philippe CHABANIS, adjoint au Maire
06.74.79.50.36

Objet : Adhésion de notre commune au PNC

Madame la Directrice,

Vabres est limitrophe des communes de Monoblet, Saint Bonnet de la Salendrinque ou encore Lasalle. Toutes ces communes sont intégrées depuis plusieurs années dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes.

En 2009, une mauvaise gestion du dossier d'adhésion au PNC a conduit Vabres à être écartée de ce périmètre malgré une délibération favorable du Conseil Municipal en date du 15.01.2010 (pour rappel, en PJ).

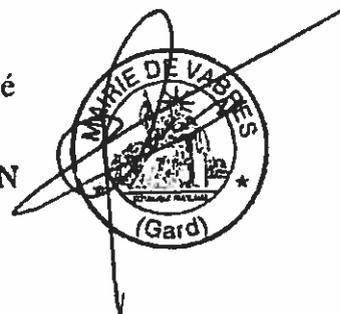
Commune rurale mais à proximité des principaux centres urbains du pied des Cévennes, membre de l'Agglomération d'Alès, Vabres souhaite garder l'authenticité de ses paysages et de son terroir. Nous pensons que le PNC est un acteur majeur pour réussir ce pari.

Lors de la séance du 30.09.2016, le Conseil Municipal s'est prononcé pour une nouvelle démarche d'adhésion de Vabres au PNC.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer les modalités de cette adhésion et nous vous prions de recevoir Madame la Directrice nos respectueuses salutations.

Pour la Municipalité
Le Maire,

Jean-Pierre MAURIN



EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 15 janvier 2010

Nombre

De conseillers en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 9

Objet de la délibération
Candidature adhésion au
Parc National des
Cévennes

L'an deux mille dix, et le vendredi 15 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de VABRES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur MAURIN Jean Pierre Maire.

Etaient présents : Mmes BRUANDET, GRAILLON, LE NEN, SERENNE
Ms CHABANIS, PUDDU, EMERI

Etait excusé : M LAUBRIET

Absents : Ms GUIN, NOËL

Monsieur LAUBRIET a donné pouvoir et mandat à monsieur MAURIN pour voter en son nom

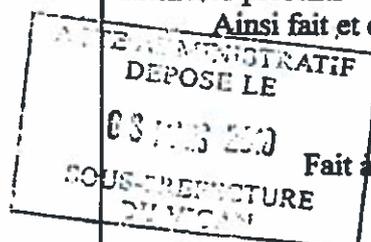
Monsieur PUDDU Jean Noël, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente un courrier datant de l'année 2008, relatif à l'adhésion au P N C, sur lequel faute d'éléments, aucune suite n'avait été donné ; monsieur le Maire s'excuse auprès des membres du conseil, et prie les instances dirigeantes du conseil d'administration du Parc National des Cévennes, d'accepter ses excuses, pour le retard d'adhésion de la commune de Vabres.

Monsieur le Maire expose au membres du Conseil Municipal la proposition du Parc National des Cévennes d'une extension de l'ancienne zone périphérique du Parc intitulée « aire optimale d'adhésion », au moment de la création d'une nouvelle charte qui sera effective en 2010 - 2011. Il développe l'intérêt de l'adhésion de notre commune, se basant sur le travail de la commission « développements et impacts environnementaux » qui a rédigé un document présentant les richesses paysagères et naturelles, les richesses culturelles et patrimoniales bâties et le dynamisme des femmes et des hommes de notre village (artisans, agriculteurs, producteurs bio, structures d'accueil touristiques, et les deux associations qui animent tout au long de l'année la vie de la commune).

Après avoir ouï ces explications, Monsieur le Maire propose la candidature de Vabres à l'aire optimale d'adhésion qui est votée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,



Pour copie conforme,

Fait à VABRES le : 16 janvier 2010

MAURIN Jean Pierre
(Gard)

